

Paris, le jeudi 10 juillet 2025

## **Simplification des démarches MDPH Après les annonces, APF France handicap attend des actes concrets**

**Ce jeudi 10 juillet, Charlotte Parmentier-Lecoq, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a présenté 18 mesures issues de la task force interministérielle et du Tour de France des solutions, visant à améliorer le fonctionnement des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées). Ces structures sont essentielles car elles sont la porte d'entrée à l'accès aux droits pour plus d'un million de personnes en situation de handicap en France en file active chaque année.**

**APF France handicap salue toute initiative qui renforce le fonctionnement des MDPH et facilite l'accès aux droits fondamentaux, seule garantie du respect de la dignité des personnes, et qui doit permettre leur application de manière équitable sur tout le territoire.**

Les mesures présentées ont fait l'objet d'échanges soutenus. Certaines mesures viennent consolider des dispositions existantes qui peinent encore à être mises en œuvre et que nous n'avons cessé de dénoncer. Ce qui est difficilement compréhensible plusieurs années après la parution des décrets d'applications (droits sans limitation de durée, alignement de la durée des droits ...). D'autres mesures rappellent le droit : la « portabilité » des droits n'est pas pratiquée entre départements alors que la durée des droits court toujours, sans parler des droits sans limitation de durée. Il est désormais indispensable que le droit soit appliqué partout sur le territoire et pour toutes et tous.

D'autres propositions rejoignent pleinement les constats et les propositions qu'APF France handicap porte également depuis de nombreuses années :

- la nécessité de former les équipes des MDPH qui est toujours d'une extrême nécessité ainsi que la formation des directions dans l'esprit de la loi du 11 février 2005 notamment,
- le besoin d'un accompagnement continu des personnes dans leur parcours d'accès aux droits, et non uniquement au moment de la première demande, la désignation d'un référent de parcours identifié et joignable à tout moment
- la prise en compte plus fine des besoins complexes et évolutifs.
- Etc.

Certaines mesures, telles que la simplification des formulaires, la refonte des notifications ou le recours à l'intelligence artificielle, nécessitent des ajustements et une vigilance particulière et d'autres modalités de réponses, afin qu'elles ne fragilisent pas les publics les plus éloignés du numérique.

**APF France handicap souhaite être pleinement associée aux travaux de mise en œuvre et de suivi de ces évolutions.**

**C'est pourquoi nous proposons la création d'un comité national de suivi sous le pilotage du Ministère réunissant les pouvoirs publics, les MDPH, les associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leurs proches et toutes les parties prenantes. Nous demandons à y être représentés,**

afin que la voix des personnes en situation de handicap et de leurs proches soit entendue à chaque étape.

L'accès aux droits ne peut dépendre d'un GIP MDPH qui dysfonctionne ! L'enjeu est trop important et détermine le quotidien de millions de personnes : leurs ressources, le droit à compensation, l'accès à l'école, le choix du mode et du lieu de vie, l'accompagnement social, l'accès à la participation sociale, etc. Ces droits doivent être garantis à toutes et tous de manière juste et équitable et, dans le même temps, pouvoir évoluer. Il y a encore trop de limitations réglementaires : pas d'activités ménagères PCH, pas de PCH pour enfants, pas de PCH pour les assistants de communications, des tarifs PCH non revalorisés depuis 2006, des fonds de compensation en souffrance et à l'arrêt...

*« APF France handicap restera mobilisée pour veiller à l'effectivité de ces annonces et pour faire avancer les Droits », déclare Pascale Ribes, Présidente APF France handicap*



**APF France handicap** est une association de personnes en situation de handicap, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires.

Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France. [apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)

**Contact presse :**

[media@apf-francehandicap.org](mailto:media@apf-francehandicap.org)

[06 89 74 97 37](tel:0689749737)